



## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

### **Projet de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Maurepas Gros Chêne**

Sur la commune de Rennes

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement et de la décision n°126 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de création de la ZAC Maurepas Gros Chêne.

Cette zone d'aménagement concerté soumise à évaluation environnementale est créée à l'initiative de la Ville de Rennes sur une superficie de 25,5 ha. L'opération s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain rennais qui a fait l'objet d'une convention partenariale pluriannuelle avec l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et les partenaires constructeurs et co-financeurs du projet.

**Le dossier mis en ligne comprend :**

- Le projet de dossier de création de la ZAC faisant l'objet de l'évaluation environnementale et pouvant être adopté par l'autorité compétente au terme de la procédure de participation par voie électronique ;
- L'étude d'impact du projet de ZAC et son résumé non technique ;
- L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables ;
- L'avis de l'Autorité environnementale en date du 8 avril 2019 émis sur l'étude d'impact et ses annexes ;
- L'avis de Rennes Métropole émis sur l'étude d'impact et le projet de ZAC en application du V de l'article L.122-1 du code de l'environnement ;
- Une note de présentation du contexte administratif et juridique dans lequel s'inscrivent le projet de ZAC et la procédure de participation par voie électronique ;
- La délibération du Conseil Municipal n°432 du 3 décembre 2018 approuvant le bilan de la concertation relative au projet de ZAC.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

**du lundi 29 avril 2019 au vendredi 31 mai 2019 inclus**

selon les modalités suivantes :

- **Par voie électronique** : sur le site internet de la Ville de Rennes / Rennes Métropole (<https://www.registre-dematerialise.fr/registres/rennes-metropole>), où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.
- **Sur support papier** : dans les locaux de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex (Métro Clémenceau), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, ainsi qu'à la mairie de quartier nord est, 32 rue de Trégain, le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h30.

Des **renseignements complémentaires** pourront être obtenus auprès de la personne responsable du projet, Madame Nathalie APPERE, La Maire de la Ville de Rennes :

- À l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville, CS 63126, 35 031 Rennes cedex,
- Ou à l'adresse électronique suivante : [zac.maurepasgroschene@rennesmetropole.fr](mailto:zac.maurepasgroschene@rennesmetropole.fr).

Le public pourra adresser ses **observations et propositions** par voie électronique à l'adresse suivante : [zac.maurepasgroschene@rennesmetropole.fr](mailto:zac.maurepasgroschene@rennesmetropole.fr).

Les observations ou propositions formulées ou réceptionnées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation du public, une **synthèse des observations et des propositions du public** sera rédigée et le dossier de création de la ZAC Maurepas Gros Chêne, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la Ville de Rennes.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la Ville de Rennes / Rennes Métropole pendant trois mois à partir de la publication de la décision d'approbation de la ZAC Maurepas Gros Chêne.

Le présent avis sera **mis en ligne** sur le site internet de la Ville de Rennes / Rennes Métropole, **publié** dans la presse locale et affiché à l'Hôtel de Ville de Rennes, au siège de Rennes Métropole et à la Maison du Projet de Maurepas, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Rennes, le **05 AVR. 2019**

L'adjoint à la Maire  
délégué à l'Urbanisme et au  
Développement Durable

Sébastien SEMERIL

